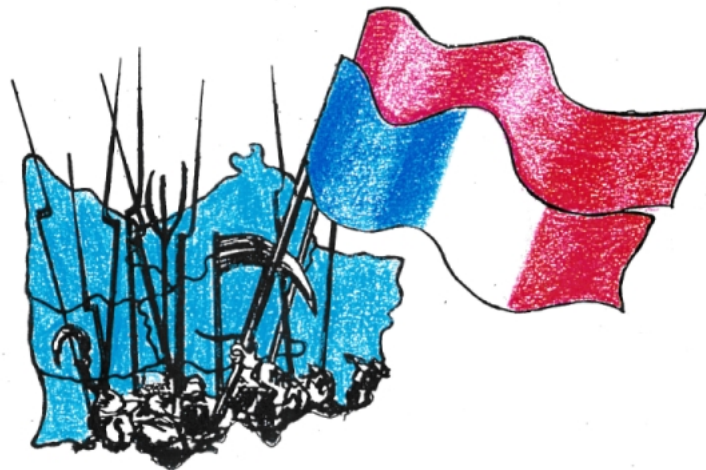




Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les Mées

Site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin - Périodicité semestrielle

Sommaire

- « Édito », Colette Chauvin
- « Louise Michel revient... », Paul Cresp
- « D'un département à un autre... », Colette Chauvin
- « Conférences, rencontres, débats, ... »

« Édito »

par Colette Chauvin

Amis lecteurs, chers adhérents,

Le 2 décembre, funeste date anniversaire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, coup mortel annonçant la fin de la 2nde République, approche.

L'actualité prioritaire de chacun nous oblige à bousculer notre rythme, ce qui explique la parution tardive de ce bulletin, attendue nous l'espérons, et le déplacement de notre Assemblée générale, habituellement au plus près du 2 décembre, qui se tiendra à Villecroze dans le Var le 17 février 2024 et pour laquelle vous aurez plus de précisions dans un bulletin spécial.

L'AG au plus près du 2 décembre, lorsque nous le pouvons, est, conformément aux objectifs de notre Association, l'occasion de rappeler comment la marche vers la démocratie, un temps de nouveau espérée lors de la Révolution de 1848, fut entravée rapidement par le parti de l'Ordre et ses intéressés défenseurs. Ceux-ci créèrent ainsi les conditions du coup de force de l'improbable et pourtant élu, ambitieux calculateur, Louis-Napoléon Bonaparte.

Il reste important aussi, cyniquement actuel, de rappeler à cette occasion que les Résistants républicains de 1851, qui voulaient une République Démocratique et Sociale, ne tombent pas dans l'oubli mais demeurent des inspirateurs, des acteurs d'une base de réflexion pour la construction d'une société ouverte et juste. En ce domaine comme en bien d'autres, nombreux sont les chercheurs en Histoire qui ont fait leur adage de ce vers de Boileau dans *L'Art Poétique*, « ...Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. ».

Ce bulletin, modeste témoin partiel de nos activités en ce sens, vous encourage vivement à consulter [notre site](http://www.1851.fr) amendé avec constance par Frédéric Negrel.

« Louise Michel revient... »

par Paul Cresp (août 2023)

Du chevalier de La Barre à Louise Michel Deux itinéraires, un même lieu de mémoire La butte Montmartre à Paris

Juin 2023 : Dans le journal *L'Humanité*, on a pu lire cette nouvelle à suivre attentivement.

« Une statue de Louise Michel fera face au Sacré Cœur ».

C'est en effet le vœu qu'a formulé le conseil du XVIII^e arrondissement de Paris le lundi 26 juin 2023.

Puisse ce projet aboutir et cette statue érigée à l'emplacement prévu.

Belle revanche pour cette grande dame dont le nom est indissociable de l'histoire de la Commune de Paris. On peut même dire qu'elle fut au cœur des événements qui ont tout déclenché. Elle s'était rendue sur place en tant que garde nationale, pour défendre les canons payés par le peuple de Paris et

placés sur la butte Montmartre. Thiers se proposait de les livrer aux Prussiens.

Concernant l'emplacement projeté pour la statue de Louise Michel, un précédent avait eu lieu. La statue du chevalier de La Barre, érigée devant le Sacré-Cœur, ayant déclenché une vive bataille entre laïques et représentants de l'Église catholique, et leurs soutiens, assortie d'échange « de noms d'oiseaux ».

Voir sur Internet le court-métrage intitulé : « Trou(s) de mémoire » de Gaspard Cresp, (École Louis Lumière 2002) portant sur les statues disparues en 1941-42.

Cette statue, au final, fut déplacée au fond d'un petit square latéral, emplacement moins gênant pour la mauvaise conscience des héritiers de cette inquisition soutenue, à l'époque par la Monarchie et sa Justice « de Droit Divin. »

Le chevalier de La Barre condamné à mort à l'âge de 20 ans, sans preuve aucune, en 1766, pour ne pas avoir ôté son chapeau ni s'être agenouillé au passage d'une procession.

Les faits n'ayant clairement pu être établis, dans leur enquête, les juges ont cru bon d'ajouter à sa charge qu'il avait pour habitude d'entonner des chansons de corps de garde et qu'il était détenteur du Dictionnaire Philosophique de Voltaire, ainsi que d'autres ouvrages licencieux.

Après maints supplices, il fut décapité et son corps jeté au bûcher ainsi que ce dictionnaire aux odeurs de soufre.

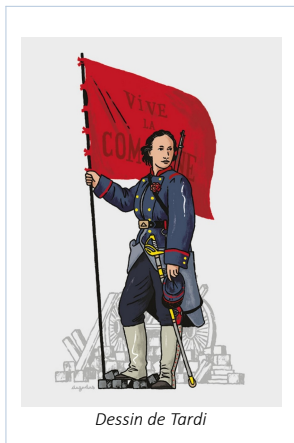
Un mien article paru dans notre Bulletin n° 28 m'est revenu en mémoire, à propos de Louise Michel.

Fin décembre 2004 : Quelques nouvelles de Paris « Inauguration du Square Louise Michel au pied du Sacré-Cœur ».

Le conseil municipal du XVIII^e arrondissement a voté à l'unanimité la décision de débaptiser le square Adolphe Willette. Ce dernier fut pourtant un des grands caricaturistes de la fin du XIX^e siècle, il eut le tort de prêter sa plume au courant antisémite de l'époque et se présenta même, comme candidat antisémite, aux élections de 1899, en pleine affaire Dreyfus.

Rappel : La construction du Sacré-Cœur fut décidée en 1873 pour s'achever en 1910. Les vagues de touristes qui s'y pressent quotidiennement pour l'admirer, ignorent sans doute dans leur grande majorité, l'idée réactionnaire initiatrice de ce monument que l'ordre moral voulut « expiatoire des crimes de la Commune ».

Pour l'anecdote : Le dessinateur Jacques Tardi au moment de renommer ce square Louise Michel, avait dit : « C'est quand qu'on rase ce



machin ? ». Il désignait ainsi le Sacré-Cœur, énorme pâtisserie de mauvais goût tant par son apparence que par ce qu'il est censé représenter.

Pour ma part, je souscris pleinement à l'idée de Tardi. Qu'il soit remplacé par un monument en hommage à toutes les victimes de la « semaine sanglante ».

Adresse internet du documentaire

« Trou(s) de mémoire »

<https://www.youtube.com/watch?v=2g9d3x7B1Ww>

(Consulté le 18/11/2023)

« D'un département à un autre... »

Surveillances diverses, répression, loi de réparation.

par Colette Chauvin

À l'occasion de recherches aux Archives départementales du Lot au sujet du soulèvement républicain de 1851, un document un peu antérieur a attiré notre attention, une lettre, datée du 5 juin 1816, provenant du « ministre de la Police générale ». Or, nous connaissions un personnage important, dans la période concernant nos recherches, qui avait occupé ce poste du 22 janvier 1852 au 21 juin 1853, Charlemagne-Émile Maupas. Ce dernier joua en effet un rôle prépondérant dans la préparation du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en tant que préfet de police de Paris.

Le comte Élie Decazes, signataire de cette missive, fut le dernier ministre de la Police générale, trente-quatre ans avant que Maupas ne soit nommé à la tête de ce ministère reconstitué. Ce dernier, créé sous le Directoire pour « assurer l'exécution des lois relatives à la tranquillité et à la sécurité intérieures de la République », fonctionna de façon irrégulière sous le Consulat, le 1^{er} Empire et la Restauration et sera supprimé par Louis XVIII en 1818.

Dans la lettre évoquée plus haut, il est effectivement question d'assurer la tranquillité de la population en surveillant des Sociétés secrètes dont les noms et l'organisation semblent ne pas échapper au ministre Decazes.

Avertissement. Tous les documents retranscrits dans cet article respectent, aussi fidèlement que possible, ponctuation, orthographe, syntaxe, abréviations, soulignement, ...

- Lettre du ministre Decazes du 5 juin 1816

Police g^{ale}

Paris, le 5. Juin 1816

Cabinet

Confidentielle Répondu le 18. Juin
au registre secret

Monsieur le Préfet, vous m'annoncez dans un rapport du 21 mai, qu'il n'existe pas de sociétés secrètes dans votre Département ; mais qu'il est infesté d'une espèce d'hommes qui, soit par excès de zèle, soit pour se donner de l'importance, soit enfin pour des motifs plus blâmables, se font, de

leur propre autorité, les agents d'une police indépendante, et fatiguent l'administration de dénonciations exagérées ou fausses.

On ne peut méconnaître dans les abus que vous me signalez et dont vous appréciez tous les inconvénients, l'action des sociétés secrètes; et l'on doit conclure du tableau que vous avez tracé, que ces associations ont pris dans votre Département une consistance très fâcheuse.

Vous avez cru sans doute, Monsieur le Préfet, que les sociétés signalées à votre surveillance, avaient des réunions plus ou moins nombreuses; et c'est là ce qui vous a trompé. Il n'y a pas d'assemblée: un chef unique, ou un conseil composé d'un très petit nombre d'individus, est chargé de la direction d'un Département entier: ce conseil communique avec des chefs secondaires, qui ont sous leur direction un arrondissement, et qui sont eux-mêmes

en relations directes avec des sous-ordres placés dans chaque canton; et ces derniers seuls ont des rapports directs avec les simples initiés: encore ne les voient-ils, pour ainsi dire, qu'individuellement. Telle est l'organisation de ces sociétés, qui sont au nombre de deux; l'une connue sous la dénomination de France régénérée, l'autre, sous celle d'association politique et religieuse. Elles ne diffèrent que par quelques pratiques religieuses, que les membres de cette dernière société se sont imposés, et dont les Francs régénérés se dispensent. Du reste, elles cherchent l'une et l'autre à se recruter parmi les fonctionnaires publics de toutes les classes.

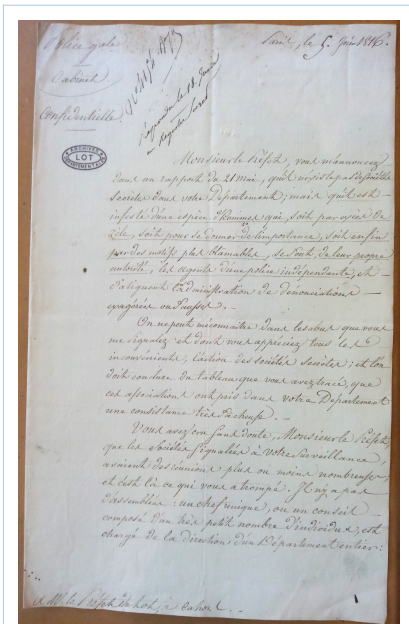
Ces explications vous mettront sans doute à même, Monsieur le Préfet, de suivre avec succès les fils que vous avez déjà saisis. En faisant observer avec soin les instruments qui se sont mis à découvert, et que je vous invite à me faire connaître, vous pourrez remonter jusqu'aux chefs qui dirigent les associations dans le Département du Lot.

Transmettez-moi confidentiellement tous les détails que vous pourrez obtenir.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre S^{re} d'État au Dépt de la police générale

Comte Decazes



AD 48 - Lettre Decazes du 05/06/1816
(1^{ère} page)

Pour revenir à la 2^{nde} République et à la préparation du coup d'État, nous vous proposons un courrier envoyé au sous-préfet de Forcalquier provenant du Préfet des Basses-Alpes arrivé depuis deux mois, le sieur Charles-Marie Dunoyer. Ce professeur de philosophie avait été, depuis 1837, secrétaire général de la préfecture de Marseille, conseiller de préfecture, secrétaire général des Bouches-du-Rhône, préfet des Hautes-Alpes. Révoqué le 1^{er} février 1852, il finira sa carrière dans l'enseignement, deux fois recteur puis chef de division de l'enseignement secondaire au ministère.

Sa missive exprime clairement la tension régnante avant le coup d'État et les consignes rigoureusement sévères qui doivent être appliquées envers les démocrates Bas-Alpins. Notez que le préfet Dunoyer s'est enfui, en compagnie du Procureur de la République, à l'arrivée de la marche des républicains à la préfecture de Digne, la seule de France qui fut occupée par les acteurs du soulèvement.

Il reviendra après le passage de l'armée de la répression, jusqu'à sa révocation, siéger à la Commission mixte qui détermina les condamnations.

Le document ci-dessous (retranscrit) et celui qui suivra nous ont été communiqués récemment par les Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence que nous remercions sincèrement.

- Lettre du Préfet Dunoyer du 27 novembre 1851

Préfecture
des
BASSES-ALPES

Digne, le 27 novembre 1851

Cabinet
du Préfet

Monsieur le sous-Préfet,

De nombreux avis, parvenus à l'autorité supérieure et dont il serait imprudent de ne pas tenir compte, annoncent un prochain mouvement des Anarchistes. On indique même la date du 30 de ce mois, c'est le jour désigné par les meneurs des Sociétés secrètes des différents points du territoire. On signale le départ des principaux affidés qui semblent venir à Paris chercher le mot d'ordre.

Bien que rien n'indique que notre département se prépare à participer à une pareille tentative de sédition, nous devons cependant nous tenir sur nos gardes.

C'est par une attitude énergique et prévoyante que nous parviendrons à déconcerter les tentatives des factieux. Je compte, à cet égard, sur votre dévouement.

Le gouvernement est en mesure de réduire à l'impuissance les artisans d'émeutes. Si les appréhensions que de sinistres projets ont fait naître, venaient à se réaliser et qu'un mouvement éclatât dans Paris, vous devriez être plein de confiance dans la fidélité de l'armée et dans le patriotisme des amis de l'ordre, sur lesquels le gouvernement s'appuie.

Mais votre devoir serait de maintenir la tranquillité publique dans votre arrondissement, par tous les moyens dont la loi vous assure la disposition. Concertez-vous d'avance avec l'autorité militaire et veillez à ce qu'aucune surprise ne soit faite au pouvoir ; secondez de tous vos efforts le zèle des magistrats et l'action de la justice.

Des perquisitions domiciliaires opérées, s'il y a lieu, chez les meneurs les plus compromis; l'arrestation ordonnée à propos de ceux d'entre eux qu'on pourrait, à juste titre, considérer comme les auteurs ou les complices des projets coupables que l'on signale, seraient autant de mesures propres à déjouer des plans d'insurrection et à priver l'émeute de ses chefs naturels.

Montrez-vous ferme et sévère : faites saisir, de concert avec les magistrats compétents, les écrits et les journaux qui provoqueraient à la rébellion ou à la révolte : Il faut que les populations honnêtes, que les démagogues tiennent sous la crainte, se rassurent en voyant que l'autorité est partout en mesure de comprimer ses ennemis et de les livrer à la sévérité de la loi.

Stimulez le zèle de la Gendarmerie ; faites appel, s'il est nécessaire et dans la limite des instructions spéciales, au concours de la garde forestière ; réclamez la coopération active et efficace de tous les agents de l'État. C'est par cette conduite vigoureuse que vous intimiderez les malveillants et que vous rallierez à vous les bons citoyens.

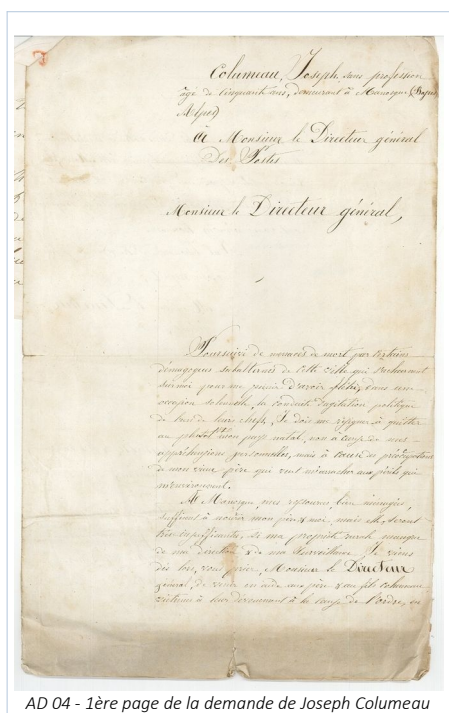
Veillez, comme par le passé, me tenir exactement informé de tous les incidents dignes d'intérêt qui viendraient à se produire.

Je vous réitère, Monsieur le sous Préfet, l'expression de ma considération la plus distinguée.

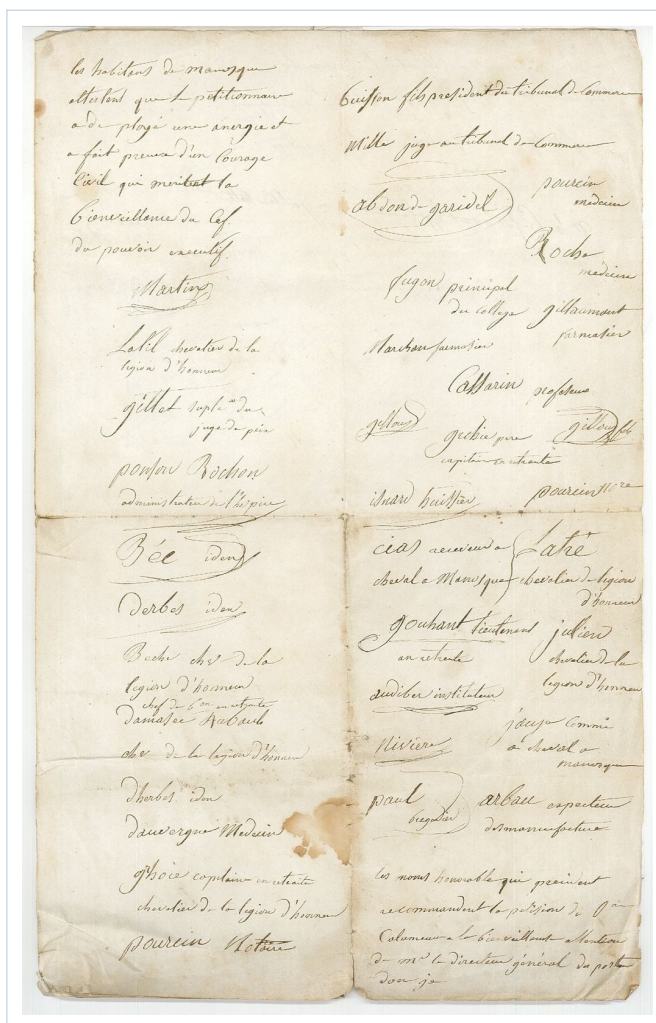
Le Préfet des Basses alpes

c. Dunoyer

« À Monsieur le sous Préfet de forcalquier. » (cette mention désignant explicitement le destinataire figure en fin du recto du courrier)



AD 04 - 1ère page de la demande de Joseph Columeau



AD 04 - Une partie des pétitionnaires appuyant la demande de Columeau

En 1850, Columeau, propriétaire, se sentant menacé pour avoir dénoncé un responsable républicain demande faveur et protection. Parmi les pétitionnaires, on peut relever notamment le nom de Damase Arnaud (maire de Manosque de 1843 à 1848). Nous ne savons ce qu'il est advenu de cet indicateur mais si nous retournons dans le Lot nous pouvons constater que, comme dans de nombreux départements, les défenseurs de la République ont subi une répression sévère et nous les retrouvons, trente ans après, lors de l'établissement de la loi d'indemnisation aux victimes du coup d'État.

Des commissions sont constituées, où siègent des participants au soulèvement de 1851, pour évaluer le degré du préjudice subi alors et l'opportunité d'une indemnisation.

Les demandes proviennent des inculpés eux-même, des familles ou de soutiens divers.

Plusieurs cas ont attiré notre attention et particulièrement celui du professeur Sahut.

Nous percevons clairement le soutien massif qu'il inspire en lisant ci-dessous la pétition déposée en Préfecture le 26 février 1881 et le bulletin individuel déposé au titre des « Secours à divers titres pour cause politique (1851) » sur lequel le maire de Cahors, Étienne-Auguste Reilhé, appose son approbation argumentée le 10 mars 1881.

À Messieurs les membres de la Commission
d'enquête, pour l'indemnité à accorder
aux victimes du 2 Xbre

les soussignés ont l'honneur de vous exposer :
que Mr Sahut Jean Baptiste de Calamau, Lot, trans-
porté du 2 Xbre en Algérie, est un de ceux qui mé-
ritent le plus la bienveillance et la sollicitude de la
Commission.

M Sahut, après de brillantes études au lycée de
Cahors, où en 1832, il remporta le prix d'Excellence
en Philosophie, toutes les facultés, et après le
double Baccalauréat, fonda à Cahors une pension
qui devint rapidement populaire et d'un grand re-
nom, d'où sortaient chaque année de nombreux
bacheliers. Les départements voisins concouraient
à la fortune de cet établissement dont la réputation
était à son apogée en 1851.

Mr Sahut avait toujours été remarqué pour l'in-
dépendance de ses opinions politiques, comme
pour sa droiture et ses talents, mais la politique ne
l'éloigna pas un moment de ses devoirs de profes-
seur et de chef d'institution, et l'homme privé fut
toujours respecté à l'égal des personnalités les plus
hautes et les plus respectables :

le jour arriva où l'indépendance politique fut un
crime et Mr Sahut fut arrêté. Malheureusement pour
lui, pour ses parents et pour les nombreux amis ne
se sentant pas coupable il demeura roide et in-
flexible devant la commission mixte, et il fut trans-
porté en Algérie

à dater de son ar-
restation, sa pension
perdit son prestige, et
les comptes mal ou
non réglés lui firent
perdre cette aisance
qui n'a plu reparu.

Sa réputation de
professeur ne lui a
servi de rien en
Afrique, et sa santé, si
bonne à Cahors, s'est
complètement dé-
truite à l'Etranger et
son état maladif l'a
souvent réduit aux
privations. Arrivé à
l'âge de 66 ans,
quand il devrait être

riche il est obéré et sans espoir tous ses malheurs il
les doit à l'empire du 2 Xbre.

Mais enfin le jour de la justice arrivant, vous allez
réparer dans une certaine mesure les torts im-
menses qu'ont subi certains transportés. Mr Sahut
mérite, à coup sûr, d'être inscrit dans la 1^{ère} caté-
gorie

les soussignés implorent pour lui toute votre bien-
veillance qui sera le seul et véritable moyen de l'ar-
racher aux angoisses des dernières années de sa
vie.

AD 48 - Bulletin de secours Jean-Baptiste Sahut (10 mars 1881)

Plus surprenante, la demande du pharmacien
Cambornac qui dit n'avoir besoin de rien, n'avoir
fait que son devoir mais faire cette démarche par
solidarité pour ceux qui ont réellement souffert.

- Lettre du pharmacien Cambornac du 26 ou 27 janvier 1882

Cahors le 26 Janvier 1882

Au Maire
27 Janvier 1882

Monsieur le Préfet,

Ma première pensée relativement a l'indemnité
qui doit être accordée aux victimes du coup d'état
du 2 Xbre a été de ne pas y participer. Ma
détermination était basée sur ce que je puis encore
travailler, que malheureusement je n'ai pas de
charge de famille et qu'en surplus j'ai par devers
moi de quoi satisfaire mes modestes besoins.

Cette résolution a été blâmée par plusieurs
correligionnaires qui ne sont pas dans les conditions
nécessaires pour avoir droit a l'indemnité, mais qui
ont réellement souffert pour leur attachement a la
cause républicaine et qui se trouvent aujourd'hui
dans une situation malheureuse. Je suis revenu en
leur faveur sur ma première résolution et je viens
vous prier Monsieur le Préfet, de présenter ma
demande a la commission chargée de faire le
classement des indemnitaires.

AD 48 - Signatures des pétitionnaires en
faveur de Jean-Baptiste Sahut
(26 février 1881)

Je regrette que cette demande qui est loin d'avoir un but personnel, m'oblige de parler de services que j'ai pu rendre au parti républicain, sans doute j'aime bien à l'occasion à affirmer mon dévouement et mon éternel attachement à notre cause, mais c'est avec une véritable répugnance que je viens entretenir mes corréligionnaires de ce que j'ai fait pour elle.

Le canton de Catus avant 48 comme le reste du département (excepté quelques cantons du nord et de l'est) était étranger à la vie politique. Les électeurs censitaires étaient à peu près les seuls qui s'occupaient de politique et il faut le dire, ce n'était qu'au point de vue de leurs propres intérêts.

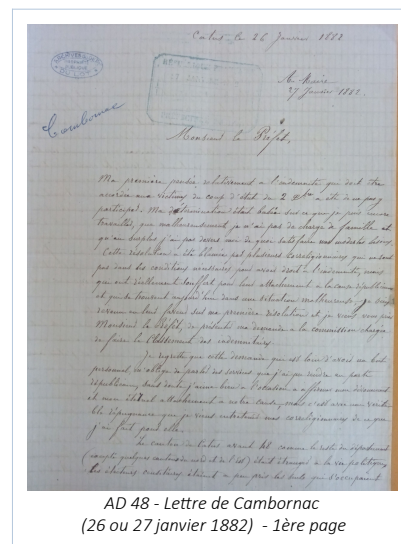
La révolution de Février si imprévue et si malheureuse agit sur les esprits inertes de nos populations comme l'aurait fait une machine électrique, la politique devint pour elles l'objet d'une préoccupation fiévreuse incessante, étant connu dans le canton comme professant de vieille date les opinions républicaines, je devins naturellement l'intermédiaire attitré entre le gouvernement républicain et les nouveaux venus qui voulaient le servir. Les choses marchèrent si bien à cette époque, que le canton de Catus qu'on croyait acquis à la réaction fut un de ceux qui votèrent le mieux du département, dès lors, je devins le point de mire de tous les partis monarchistes et ma position devint très difficile, lorsqu'après l'élection présidentielle l'administration républicaine fut remplacée par une administration bonapartiste. Les tracasseries de la police ne m'empêchèrent pas de faire une propagande active en répandant principalement des publications républicaines, entre autre la feuille du Village de Joigneaux dont j'étais le correspondant.

Au coup d'état, je fus un des premiers arrêtés comme le constate le registre d'écrou de la prison de Cahors. Je dus à cette hâte d'être élargi par les démarches actives de quelques amis dévoués avant l'organisation des commissions mixtes, un jour de plus et j'étais déporté avec mes amis politiques. On m'appliqua l'internement, ce qui ne m'empêcha pas de répandre toutes les brochures qui furent publiées sur le crime du 2 bre et de m'abonner ostensiblement à l'indépendance Belge qui faisait connaître sur les agissements de l'empire, ce que les journaux français étaient obligés de taire. Je fis vers la fin de l'empire d'assez grands sacrifices pour répandre la Lanterne de Rochefort. Malheureusement le résultat de tant d'efforts ne répondit pas à mon attente, et les événements de 70 trouvèrent nos populations attachées à l'empire avec le plus dangereux fanatisme. J'en reçus le contre coup dans plusieurs circonstances, ou ma vie fut en danger.

Dans tout ce que j'ai fait, je n'ai d'autre prétention que celle d'avoir fait mon devoir, mais j'espère que mes amis politiques tiendront plutôt compte en acceptant ma demande de mes intentions que de mon propre mérite.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes plus respectueux hommages.

Cambornac



AD 48 - Lettre de Cambornac
(26 ou 27 janvier 1882) - 1ère page

Et pour finir, le courrier du pasteur L'Hermine empreint d'une émouvante conviction à toute épreuve et de sa façon humaniste de l'exprimer.

- Lettre du pasteur L'Hermine du 11 octobre 1881

A Monsieur le Préfet du Département du Lot
Lille le Onze Octobre 1881.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre datée du 1^{er} Octobre courant et que j'ai reçu le 8 par l'entremise du Garde champêtre.

Je vous suis reconnaissant de votre bonne invitation à la réunion des victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 laquelle a pour but l'élection des délégués appelés à faire partie de la Commission constituée conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 30 juillet dernier.

Malgré le vif désir que j'ai de me trouver au milieu de ceux qui ont souffert avec moi pour l'Amour de la République et pour leur horreur du parjure et du traître, Il m'est impossible de goûter cette douce consolation ; mon âge et ma pauvreté s'opposent à ce long voyage.

Le 13 je serai avec eux, comme eux, je souhaiterai du fond du cœur que la justice soit faite à chacun selon ses œuvres.

Qu'ils conservent un bon souvenir du vieillard qui veut toujours vivre et mourir pour ce peuple toujours malheureux ou vainqueur ou vaincu, toujours martyr pour les autres peuples, toujours, malgré ses fautes l'espérance des nations.

Veuillez me croire,

Monsieur le Préfet,

Votre tout dévoué serviteur

Edouard L'Hermine

Professeur de langues,

1^{er} Vicaire de St Géry à Cambrai en 1829
aujourd'hui Libre penseur n'ayant que la Raison pour guide et pour juge.

Ce 10 8^{bre} 1881

Rue du Faubourg des postes n° 6
Esquermes Lille

Samedi 23 septembre
Hommage à Raymond Huard



La Société d'histoire de Nîmes et du Gard et la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle ont organisé à Nîmes, aux Archives départementales du Gard, une journée d'études sur l'œuvre de Raymond Huard et en sa présence. Cet hommage mérité réunissait collègues et émules d'un historien qui a su allier engagement, études de terrain et analyses de grande envergure comme son travail majeur sur l'histoire du suffrage universel. C'est ce que chacune des interventions a illustré. L'Association 1851, que Raymond Huard n'a cessé d'accompagner depuis sa création, était invitée en qualité et représentée par son vice-président Jean-Marie Guillon qui a donné une conférence sur le thème « D'une révolution à l'autre : février 1848, août 1944 ».

Rappelons que Raymond Huard a donné plusieurs contributions d'importance à nos publications (« Suffrage universel et mobilisation politique en Provence et région alpine, 1848-1851 » en 2000 et « Défendre la République, un parcours historique 1792-1958 » en 2007).

Samedi 2 décembre 2023, 13h30

Journée d'études
« Insurrections et utopies dans la France
du XIXe siècle (1830-1871) »

Organisée par l'Association des Amis de Benoit Malon, siège de la Diana, société historique et archéologique du Forez, 6 rue Florimond-Robertet, à Montbrison (Loire) avec :

- Thomas Bouchet, professeur associé à l'université de Lausanne : Paris les 5 et 6 juin 1832 : une insurrection de "misérables"

Ludovic Frobert, professeur à l'ENS Lyon, directeur de recherches au CNRS : Pierre Leroux et la communauté des "imprimeurs" (Boussac 1844-1848)

- Frédéric Negrel, professeur d'histoire-géographie, de l'Association 1851 et coordonnateur de son site internet : 1851, les paysans en République

- Laure Godineau de l'université Paris 13-Sorbonne-Paris-Cité : La Commune de Paris au quotidien

PARUTION

Jacques Hantraye, *Gens de gauche au XIXe siècle. Les républicains de l'Allier et le coup d'État de 1851*

Dompiere-sur-Besbre, Défense du Patrimoine Est-Allier, 2023, 2 volumes, 516 p. et 312 p.

Bon de commande disponible sur notre site dans la partie *Nouvelles publications* de notre page **Nouveautés**

BÉDARIEUX

SAMEDI 02 DÉCEMBRE
à 18h15, Salle Achille Bex

place A. Thomas,

Décembre 1851,

la résistance bédarienne
au coup d'état de

Louis - Napoléon Bonaparte,
sommet des luttes ouvrières

Conférence (J.-C. Richard) .

Chants et récits républicains (J.-F. Benoit) .

Présentés par l'Union Locale C.G.T.

avec le soutien de l'Institut d'Histoire Sociale C.G.T. 34 .

Évocation précédée à 17h30, d'un temps de recueillement
devant la stèle à toutes les victimes de ces événements, M. Blanqui
à l'appel de l'Association Républicaine des Anciens Combattants



Imp. spéciale



Évocation et conférence commenceront à l'heure dite



JEUDI 30 NOVEMBRE
La Muse'Broc
 square G. Auric
 présente à 19h00:

**"CEUX de LODÈVE....
 Les 110"**

**1852: 110 Lodévois sont jugés, 68 transportés en Algérie,
 exilés ou placés sous surveillance car républicains sociaux
 militants.**

**Jean Guétré de retour d'exil, vient à leur rencontre
 évoquer leurs combats et leurs espérances.** Par J.-E. Benoit

suivi de
**"Heurs et Malheurs de
 Lodève sous le 2^d. empire"**

par **Bernard Derrieu.**

Citoyens, spectacle et conférence commenceront à l'heure annoncée.

imp. apicaria



Une date à retenir...

Assemblée générale - Samedi 17 février 2024
à VILLECROZE (83) - Salle des Associations

14h30 - AG

16h00 - Conférence de Jean-Marie Guillon - « L'affaire de la Marianne »

Vous souhaitez nous faire part de vos recherches, nous signaler un évènement, un document repéré dans des archives, une parution, nous donner votre point de vue ou réagir à un article, organiser une conférence, obtenir des conseils pour la mise en place d'une signalétique dans votre commune,... ?

Nous joindre : par le site en cliquant sur **« CONTACT »** ou par courrier postal au siège de l'association

Bulletin d'adhésion 2024

à imprimer (ou photocopier) et adresser à :

Association 1851, Noëlle Bonnet, 118, Montée des Esclapes, 04600 Montfort

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

VILLE :

Téléphone : Adresse électronique :

adhère à l'Association 1851 et s'abonne à ses publications annuelles (bulletins-lettre et 1 bulletin-livre) .

Joindre un chèque de 20 euros à l'ordre de Association 1851

Signature :

CCP Marseille 1265965N

Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines - Créée en 1997

Président d'honneur : **René Merle (83)**

Conseil d'administration 2023

Présidente : **Colette Chauvin (04)**

Vice-président : **Jean-Marie Guillon (83)**

Trésorière : **Noëlle Bonnet (04)**

Co-secrétaires : **Philippe Jarry (83)** et **Stéphane Vial-Jaime (05)**

Gestionnaire du site internet : **Frédéric Negrel (83)**

Logo original de l'association : **Richard Bonnet**